

Formation

Gymnastique féminine

Juges - Examen J2

Besançon - 31/05/2025



Organisateur Comité Régional Bourgogne - Franche-Comté

Public concerné

- être licencié
- avoir 15 ans dans l'année civile
- avoir suivi la formation de base
- avoir déjà jugé des imposés (1er à 5ème degré) en compétitions

Contenu :

- Révisions le matin
- Examen écrit l'après-midi

Lieu, dates et horaires :

- Lieu : **Besançon - Centre Diocésain**
- Date : **Samedi 31/05/2025**
- Horaires – **Accueil : 8 h 30 Début : 9 h – Fin : 16 h 30**

Repas - hébergement Repas pris sur place

Amener :

- Téléphone, tablette ou ordinateur portable avec connexion internet - Carnet juge
- De quoi prendre des notes - Programme 2024/2025
- Gobelet

Contact le jour du stage : Corinne GROCHULSKA : 06 75 64 90 12

Inscription :

- Date limite d'inscription : **15/03/2025** (Date impérative pour les inscriptions à la fédération)
- Date limite de retour des autorisations et de règlement : **18/03/2025**
- Nombre minimum de stagiaires : **1**
- Coût : **35 €**



Pour s'inscrire

À régler par virement (RIB en pièce jointe de l'accusé de réception).

Veillez à choisir le RIB du bon organisateur SVP.

Code à inscrire lors du paiement par virement ou par carte bancaire **avec le nombre**

de personnes : GF-JUGES- EXAM J2-31/05/2025

Aucune inscription n'est prise en compte sans paiement avant la date limite

Pour tous renseignements complémentaires : stages@fscf-bfc.fr

Les conditions d'inscription en stage sont accessibles sur le site internet**

Autorisations parentales :

Des autorisations parentales utilisables toute la saison (Accessibles ci-contre)

sont à joindre obligatoirement à toute inscription de stagiaire mineur (e). Elle doivent être remplie par les parents ou tuteurs et transmises à l'animateurs ou animatrice lors du premier stage de la saison. L'animateur transmet les autorisations à l'organisateur avant la date limite de retour des autorisations ci-dessus.

Ne plus tenir compte des autorisations « pré-remplie » pour un seul stage lors d'une inscription depuis l'instance internet des associations et sur l'accusé de réception reçu par les stagiaire.

* Pour toute inscription **un accusé de réception est envoyé directement aux stagiaires, correspondants et trésoriers de l'association** (si les courriels sont bien renseignés dans l'instance de l'association). **Toutes les informations (RIB, dates de retour, lien vers la circulaire...) sont notés sur ce courriel. Si vous ne le recevez pas, vérifiez vos spam. En cas de difficulté, nous contacter.**

** L'approbation des conditions d'inscription est nécessaire à l'inscription.

Le stage terminé,, après vérification des présences, les attestations et les factures acquittées sont créées et sont disponibles dans l'instance de l'association.



Pour s'inscrire :

Lors de l'inscription dans la zone instance de l'association, veiller à remplir les champs de remarques 1 et 2 de la façon suivante :

1. **Choisir minimum 2 agrès** et préciser les agrès choisis dans le champ :
"Remarques atelier 1"
2. Préciser dans le champ "Remarque atelier 2" :
 - a. **si c'est la 1ère fois** que la personne passe cet examen
 - b. **si déjà passé**
 - quand et quel agrès
 - préciser si écrit réussi l'année dernière et pratique ratée
 - préciser aussi le résultat : réussi ou échoué pour chaque agrès

Inscriptions de stage

Ajouter

* champs

Stage * :	<input type="text" value="23/03/2024 : Juges - Examen J6 (FSCF - Comité Régional B)"/>
Membre * :	<input type="text"/>
N° d'urgence * :	<input type="text" value="03 00 00 00 00"/>
Montant :	<input type="text" value="25.00"/>
Remarques Paiement :	<input type="text"/>
Remarques atelier 1 :	<input type="text"/>
Remarques atelier 2 :	<input type="text"/>